

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°2 DU 23 NOVEMBRE 2013

SAISON 2013/2014

Présents :

Mesdames :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance
Christine DANCOT, Brigitte GEILER, Patricia MAZZOLA

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire
Francis DRUENNE, Frédéric DUBOIS, Richard GOUX, Jean-Louis LARZUL, Claude ROCHE

Excusés :

Mesdames : Zélie AMARD, Virginie MOINEAU

Messieurs : Alain ARIA, Jean-Michel BARRE, Fabrice CHARCHAUDE, Albert CHARPENTIER, Didier CHENOUN,
Alain GRIGUER, Frédéric PASTORELLO

Assiste :

Alain DE FABRY, Secrétaire Général de la FFVB

L'Ordre du jour :

- Approbation du PV du Conseil de Surveillance du 7 Septembre 2013
- Examen des procès-verbaux du Conseil d'Administration
- Études et commentaires des PV
- Informations de la Présidente
- Présentation AAP 2012/2013 et 2013/2014
- Rapport d'activités des membres du Conseil de Surveillance
- Communications du représentant du Conseil d'Administration auprès du Conseil de Surveillance
- Points divers

EXAMEN DES PROCES VERBAUX

Procès-verbal du Conseil de Surveillance du 7 Septembre 2013 : Le PV est approuvé à l'unanimité.

Examen du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 Septembre 2013.

Examen des différents PV sortis depuis la dernière réunion du CS : Pas de commentaire.

INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente fait part de certaines difficultés dans ses relations avec l'exécutif et fait part de son souhait de s'en entretenir avec le Président.

Une entrevue avec le Secrétaire Général juste avant la présente séance va cependant dans le bon sens et devrait aplanir les relations.

La Présidente informe le Conseil des mails qu'elle a reçu de Monsieur PASTORELLO ET Monsieur BARRE évoquant leur souhait de démissionner, leurs multiples obligations ne leur permettant pas d'être présents aux séances du Conseil et d'honorer leur mandat.

COMMUNICATIONS DU REPRESENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUPRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Le Secrétaire Général de la fédération informe le Conseil de l'évolution des PV du Conseil d'Administration qui seront plus synthétiques et feront surtout apparaître les décisions, la communication tout public de l'ensemble des débats pouvant engendrer des polémiques tout à fait inutiles.
Tout en comprenant les raisons invoquées, le Conseil de Surveillance pense que cette forme de PV est insuffisante pour sa bonne compréhension et sa totale information.
Le Conseil demande que le compte-rendu détaillé lui soit communiqué. Il s'engage en retour à une totale confidentialité.
- Monsieur DE FABRY évoque le problème soulevé par la présence de membres du Conseil de Surveillance dans les commissions d'appel. Certes celle-ci est bien prévue par les statuts mais pourrait poser problème dans la mesure où les membres du Conseil de Surveillance sont licenciés et rattachés à un GSA.
- Des informations sont également données sur la licence option OPEN.
- Communication est faite sur la décision de l'Etat, de se désengager complètement des CREPS, ce qui nécessite une réflexion et une prise de position de la fédération notamment sur nos pôles France. L'idée d'une « MAISON DU VOLLEY-BALL » est également abordée.

AIDES A PROJET

Des explications avaient été demandées lors du dernier Conseil.

Une visioconférence est organisée avec Monsieur HEURTEBIZE qui donne toutes explications aux membres du Conseil sur les critères d'attribution et les modalités de calcul des Aides à Projets qui ont été versées aux ligues.

Ci-dessous le résumé de cet échange :

Suite aux choix politiques de 2011 il a été décidé de ne plus continuer les aides à l'emploi mais d'accompagner financièrement les ligues dans leur projet. En Juin 2011, 4 dossiers ligues sont validés par le Comité Directeur et financés.

Au départ la philosophie des aides était basée essentiellement sur l'augmentation quantitative des jeunes en dissociant la création de licence, du renouvellement. Le renouvellement apparaissait indispensable pour asseoir d'une façon pérenne l'augmentation quantitative des licenciés, les créations venant se rajouter à ces renouvellements pour ainsi éviter les pertes annuelles récurrentes de jeunes licenciés. Rapidement les critères se sont étendus aux seniors.

Les dossiers des autres ligues sont parvenus à la fédération et ont été examinés. Suite à cet examen des commentaires ont été envoyés à chaque porteur de projet, une discussion avec la majorité des ligues a pu avoir lieu et a permis ainsi d'affiner les critères de valorisation.

Les critères arithmétiques choisis ont donc été appliqués pour toutes les ligues qui avaient déposé un dossier d'aide à projet de façon identique.

Le but étant de prendre des critères qui valorisaient les ligues en augmentation de licences mais qui accompagnaient également les ligues en difficulté.

Ont ainsi été mises en place :

- des formules utilisant des primes plus importantes au renouvellement qu'à la création, des bonus pour les ligues en augmentation
- des aides pour les ligues en diminution et en difficulté

Suite à l'analyse des projets présentés, une aide potentielle était déterminée en fonction des objectifs d'évolution finalisant les différents dossiers. Cette aide potentielle fut présentée en Bureau Exécutif pour être, suivant les cas, discutée voire modifiée puis validée :

- 50% des aides validées devaient être versées dans un premier temps aux entités demandeuses
- Un éventuel deuxième versement était prévu en fin d'année sportive, en fonction (au prorata) de l'évolution réelle de l'entité demandeuse

4 versements à des Ligues Régionales ou Comités Départementaux ont été effectués car validés et votés en Septembre 2012 par le Comité Directeur de l'époque, même si ceux-ci ont été rattachés aux aides à projet, ils ne sont pas issus des critères finalement retenus.

Le Conseil de Surveillance remercie Monsieur HEURTEBIZE pour sa présentation et sa disponibilité.

Monsieur DE FABRY donne ensuite les grandes lignes de l'aide à projet prévue pour la saison 2013/2014 selon 3 axes :

- Incitation pour les ligues présentant un projet de développement quantitatif,
- Aides pour les bassins de pratique,
- Retour vers les clubs participant au développement quantitatif.

NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA CSOEAG

- En remplacement d'André FROGER, décédé, le Président de la CSOEAG propose la candidature d'Anne RENAULT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil de Surveillance.

RAPPORT D'ACTIVITES DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- SUIVI DU PROJET DE DEVELOPPEMENT FEDERAL

Patricia MAZZOLA responsable pour le Conseil de Surveillance du suivi du projet fédéral et du projet ZENITH remet aux membres du CS un compte-rendu très détaillé de sa rencontre avec le DTN, Monsieur Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO et le DTN adjoint Monsieur Michaël NAYROLE ainsi qu'avec Monsieur Stéphane LAMIRAND chargé du développement.

Des informations complémentaires ont été obtenues auprès de Monsieur Christian CHEBASSIER le Trésorier Général de la Fédération.

Les principaux points abordés :

Le suivi financier du contrat d'objectifs 2013.

Le suivi de certaines lignes budgétaires a pu être fait mais les réponses obtenues sur d'autres points sont encore très imprécises.

L'étude des plans prévisionnels budgétaires sur les deux objectifs majeurs (la qualification aux Jeux Olympiques 2016 et l'accroissement des licenciés par la mise en œuvre du plan ZENITH) a été impossible à obtenir.

Certaines données fournies portaient sur le début de l'année 2013 et le projet fédéral est actuellement revu par le DTN avec un nouvel organigramme et un budget prévisionnel qui sera fonction de la convention d'objectif 2014.

Le projet ZENITH ne semble pas bénéficier d'un suivi budgétaire indépendant mais est regroupé au sein du budget développement rendant ce suivi très difficile.

Cependant il est prévu qu'un tableau de bord sera mis en place pour suivre l'évolution des licences et des objectifs du projet ZENITH.

- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors du Conseil du mois de Septembre un certain nombre de pistes et de réflexions avaient été émises.

A la suite de cette discussion Claude ROCHE a rédigé un projet de règlement qui est débattu en séance.

Le texte définitif sera examiné lors du prochain CS.

- PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil de Surveillance avait souhaité que certains points des statuts soient revus.

Le groupe de travail constitué lors du dernier Conseil a donc travaillé sur ce sujet.

Claude ROCHE, Jean-Louis LARZUL ont rencontré Monsieur Daniel KARBOVIAC, Président de la CCSR, pour soumettre un certain nombre de modifications.

Le texte préparé par Claude ROCHE est présenté en séance.

Des discussions ont notamment lieu sur le périmètre à retenir pour la parité et le nombre de représentants dans les collèges affectés (1 à la place de 2).

Le texte définitif sera examiné lors du prochain Conseil.

- SUIVI FINANCIER

Richard GOUX fait un exposé sur la réunion qu'il a eu la veille avec le Trésorier Général de la fédération :

- Arrêté des comptes au 30 Septembre 2013
- Projection 31 Décembre 2013 qui laisse envisager un excédent
- Examen de la position des ligues au 15 Novembre
- Suivi financier de la Convention d'objectifs et Budget DTN (nouvelle baisse prévisible de la CO en 2014)

- SUIVI SOCIAL

Philippe VENDRAMINI remet et commente le tableau de bord social arrêté au 31 Octobre.

Un récapitulatif des licences arrêté au 06/11/2013 est commenté en séance.

Baisse du nombre de licenciés : la période identique, une légère baisse est constatée mais pourrait provenir des procédures plus strictes de validation, ce qui entrainerait un léger retard dans la comptabilisation.

- SUIVI DU HAUT NIVEAU

Le Conseil de Surveillance considère que ce secteur doit également être suivi.

Deux membres du Conseil suivront particulièrement celui-ci : Francis DRUENNE et Brigitte GEILER.

Fin de séance à 17h15.

La Présidente,
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire de Séance,
Philippe VENDRAMINI